

RCS : ANGOULEME

Code greffe : 1601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00540

Numéro SIREN : 512 743 048

Nom ou dénomination : 2C IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 26/03/2020 sous le numéro de dépôt 1994

# Greffe du tribunal de commerce d'ANGOULEME



## Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 26/03/2020

Numéro de dépôt : 2020/1994

Déposant :

Nom/dénomination : 2C IMMO

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 512 743 048

N° gestion : 2009 B 00540



**Greffe du tribunal de commerce d'ANGOULEME**

13 rue de la place du Champ de Mars, CS 90223 16022 Angoulême Cedex  
09:00 - 12:00, 14:00 - 16:00  
Téléphone : 05.45.93.12.49  
www.greffe-tc-angouleme.fr - www.infogreffe.fr

VT/2009 B 00540  
CASSIOPEE  
6 IMPASSE RECOUVRANCE  
BP 60032  
17101 SAINTES CEDEX

Nos références : VT/2009 B 00540

**RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT**  
(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

Concernant la société :

**Société par actions simplifiée 2C IMMO**

CLOS DE LA SALLE ZONE D'ACTIVITÉ  
16240 VILLEFAGNAN

SIREN : 512 743 048

N° de gestion : 2009 B 00540

Le greffier soussigné constate le 26/03/2020 le dépôt, enregistré sous le numéro 2020/1994, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2018

Récépissé délivré le 26/03/2020

Le greffier  
Maître Magali PIERRAT

SELARL Magali PIERRAT, titulaire de l'office de Greffier du Tribunal de Commerce d'Angoulême  
SIREN 514 992 239 R.C S ANGOULEME - N° TVA intracommunautaire : FR1451499223900020  
IBAN : FR6040031000010000136009K65 CDCGF RPPXXX





ZAC Recouvrance  
6 Impasse Recouvrance  
BP 60032  
17101 SAINTES CEDEX  
Tél 05 46 74 02 55  
Fax 05 46 74 51 87  
e-mail : contact@cassiopee-expertise.fr

SAS au capital de 36 112 €  
RCS Saintes B 317 330 707

**SAS 2C IMMO**  
Zone industrielle

16240 VILLEFAGNAN

Dossier financier de l'exercice en Euros  
Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018



EXERCICE EN EURO  
N° de dépôt : 2020/1994  
N° de dépôt : 2020/1994 / 512743048

Dossier N° 005725 en Euros



Désignation de l'entreprise SAS 2C IMMO  
 Adresse de l'entreprise Zone industrielle 16240 VILLEFAGNAN Néant  \*  
 Numéro SIRET \* 5 1 2 7 4 3 0 4 8 0 0 0 2 1  
 Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2 Durée de l'exercice précédent \* 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 8		3 1 1 2 2 0 1 7		
<b>ACTIF</b>		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010		012				
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	855 404	030	221 242	634 162	664 895	
	Immobilisations financières * (1)	040	15	042		15	15	
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	855 419	<b>048</b>	221 242	634 177	664 910	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	65 236	070		65 236	61 004
		Autres * (3)	072	2 162	074		2 162	2 162
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	173 251	086		173 251	128 397	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	240 649	<b>098</b>		240 649	191 563
		<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	1 096 068	<b>112</b>	221 242	874 826	856 473
<b>PASSIF</b>				<b>Exercice N NET 1</b>		<b>Exercice N-1 NET 2</b>		
				<b>1</b>		<b>2</b>		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	15 000	15 000		
	Ecart de réévaluation	124		124				
	Réserve légale	126		126	1 500	1 500		
	Réserves réglementées*	130		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	237 024	138 766		
	Report à nouveau	134		134				
	Résultat de l'exercice	136		136	103 508	98 257		
	Provisions réglementées	140		140				
		<b>Total I</b>	<b>142</b>		<b>142</b>	357 031	253 524	
		<b>Total II</b>	<b>154</b>		<b>154</b>			
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	156		156	514 214	573 392		
	Emprunts et dettes assimilées	164		164				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166		166				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	169		172	2 560	3 124		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)	174		174	1 021	26 434		
Produits constatés d'avance	176		176					
	<b>Total III</b>	<b>176</b>		<b>176</b>	517 794	602 950		
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>		<b>180</b>	874 826	856 473		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	453 101		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 600		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



*Handwritten signature*



Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2C IMMO

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420	36 075	422		424		426	36 075	36 075
	Constructions	430	764 745	432		434		436	764 745	764 745
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	6 901	442	2 600	444		446	9 501	9 501
	Installations générales agencements divers	450	41 198	452		454		456	41 198	41 198
	Matériel de transport	460	3 300	462		464		466	3 300	3 300
	Autres immobilisations corporelles	470	584	472		474		476	584	584
Immobilisations financières		480	15	482		484		486	15	15
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>852 819</b>	<b>492</b>	<b>2 600</b>	<b>494</b>		<b>496</b>	<b>855 419</b>	<b>855 419</b>
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510	5 979	512	1 766	514		516	7 745	
	Constructions	520	153 431	522	25 660	524		526	179 091	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 647	532	1 126	534		536	6 773	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	20 965	542	4 122	544		546	25 087	
	Matériel de transport	550	1 302	552	660	554		556	1 962	
	Autres immobilisations corporelles	560	584	562		564		566	584	
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>187 908</b>	<b>572</b>	<b>33 334</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>221 242</b>	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)								591		
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	36 075		
Constructions sur sol propre	764 745		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 901		2 600
Installations générales agencements aménagements divers	41 198		
Matériel de transport	3 300		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	584		
<b>TOTAL</b>	<b>852 804</b>		<b>2 600</b>
Autres participations	15		
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>852 819</b>		<b>2 600</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			36 075	36 075
Constructions sur sol propre			764 745	764 745
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			9 501	9 501
Installations générales agencements aménagements divers			41 198	41 198
Matériel de transport			3 300	3 300
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			584	584
<b>TOTAL</b>			<b>855 404</b>	<b>855 404</b>
Autres participations			15	15
<b>TOTAL</b>			<b>15</b>	<b>15</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>855 419</b>	<b>855 419</b>

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Terrains	5 979	1 766		7 745
Constructions sur sol propre	153 431	25 660		179 091
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	5 647	1 126		6 773
Installations générales agencements aménagements divers	20 965	4 122		25 087
Matériel de transport	1 302	660		1 962
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	584			584
<b>TOTAL</b>	<b>187 908</b>	<b>33 334</b>		<b>221 242</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>187 908</b>	<b>33 334</b>		<b>221 242</b>

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Terrains	1 766				
Constructions sur sol propre	25 660				
Instal. techniques matériel outillage indus.	1 126				
Instal. générales agenc.aménag.divers	4 122				
Matériel de transport	660				
<b>TOTAL</b>	<b>33 334</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>33 334</b>				

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	65 236	65 236	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 162	2 162	
<b>TOTAL</b>	<b>67 398</b>	<b>67 398</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	766	766		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	513 448	60 346	252 685	200 416
Fournisseurs et comptes rattachés	2 560	2 560		
Impôts sur les bénéfices	818	818		
Autres dettes	203	203		
<b>TOTAL</b>	<b>517 794</b>	<b>64 693</b>	<b>252 685</b>	<b>200 416</b>
Emprunts remboursés en cours d'exercice	59 258			

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	10.0000	1 500			1 500

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

**Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques		
Matériels et outillages	Linéaire	10 ans
Matériel de transport		
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier		

**Titres immobilisés**

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.  
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.  
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

**Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	65 236
Total	65 236

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	766
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 752
Total	2 518

**Jean-Georges SAND**

Ingénieur Commercial

Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

1 rue Thomas Edison  
67450 MUNDOLSHEIM

Tél. : 03.88.15.24.15 - Fax : 03.88.15.24.16  
www.cabinet-sand.fr

**2C IMMO**

*Société par actions simplifiée  
Capital social de 15 000 €*

Clos de la Salle  
16240 VILLEFAGNAN

R.C.S. ANGOULEME  
SIREN 512 743 048

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice**

**du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018**

Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté  
BANQUE POPULAIRE STRASBOURG - Cpte n° 06 21 6208609

## 2C IMMO

Société par actions simplifiée  
Capital social de 15 000 €

Clos de la Salle  
16240 VILLEFAGNAN

RCS de ANGOULEME : 512 743 048  
SIREN 512 743 048

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 2C IMMO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

## 1. OPINION

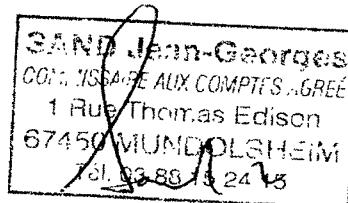
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2. FONDEMENT DE L'OPINION

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.



## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **4. VÉRIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

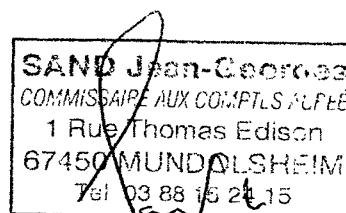
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de Gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

## **5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de votre société.



## 6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

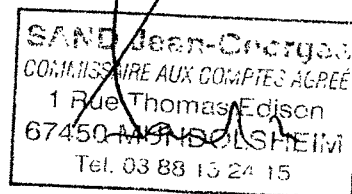
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Mundolsheim, le 12/03/2020

SAND J.G.  
Commissaire aux Comptes



**ANNEXE :**  
**DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

---

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les compte annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**SAND Jean-Georges**  
COMMISSAIRE AUX COMPTES AGREE  
1 Rue Thomas Edison  
67450 MUNDOLSHEIM  
Tel 03 88 15 24 15

Désignation de l'entreprise SAS 2C IMMO  
 Adresse de l'entreprise Zone industrielle 16240 VILLEFAGNAN Néant  \*  
 Numéro SIRET \* 5 1 2 7 4 3 0 4 8 0 0 0 2 1  
 Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2 Durée de l'exercice précédent \* 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				[3 1 1 2 2 0 1 8]		[3 1 1 2 2 0 1 7]	
<b>ACTIF</b>		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	855 404	221 242	634 162	664 895
	Immobilisations financières * (1)	040	042	15		15	15
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>	<b>855 419</b>	<b>221 242</b>	<b>634 177</b>	<b>664 910</b>
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés *	068	070	65 236		65 236	61 004
	Autres * (3)	072	074	2 162		2 162	2 162
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	173 251		173 251	128 397
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>	<b>240 649</b>		<b>240 649</b>	<b>191 563</b>
	<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>1 096 068</b>	<b>221 242</b>	<b>874 826</b>	<b>856 473</b>
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	15 000	15 000		
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126	1 500	1 500		
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	237 024	138 766		
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136	103 508	98 257		
	Provisions réglementées		140				
		<b>Total I</b>	<b>142</b>	<b>357 031</b>	<b>253 524</b>		
		<b>Total II</b>	<b>154</b>				
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		156	514 214	573 392		
	Emprunts et dettes assimilées		164				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		166				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		169	2 560	3 124		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	169	172	1 021	26 434		
	Produits constatés d'avance		174				
	<b>Total III</b>	<b>176</b>	<b>517 794</b>	<b>602 950</b>			
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>	<b>874 826</b>	<b>856 473</b>			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	453 101		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 600		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

**SAND Jean-Georges**  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES AGRÉÉ  
 1 Rue Thomas Edison  
 67 450 MUMDOL SHHEIM  
 TEL. 03 88 16 21 15

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B 2019 Page 25

Formulaire obligatoire (Article 302 Services A de la Loi Générale des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS 2C IMMO		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 1 2 2 0 1 8		Néant		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210				
	Production vendue	biens		215		214				
		services *			217		218	203 399	200 123	
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222			
	Production stockée *					224				
	Production immobilisée *					226				
	Subventions d'exploitation reçues					230				
	Autres produits					232	203 399	200 123		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
Variation de stock (marchandises) *						236				
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240				
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	14 267	12 358		
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	3 387	244	5 255	5 192		
Rémunérations du personnel *						250				
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252				
Dotations aux amortissements *						254	33 334	33 589		
Dotations aux provisions						256				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262				
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260							
Total des charges d'exploitation (II)						264	52 855	51 139		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						270	150 543	148 984		
Produits financiers (III)						280				
Produits exceptionnels (IV)						290	0	4		
Charges financières (V)						294	13 666	15 035		
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			300		1		
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348							
Impôts sur les bénéfices * (VII)						306	33 370	35 694		
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>						310	103 508	98 257		
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	103 508	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles *					322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	33 370			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247				330				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					351				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997				
	Déductions	Entreprise nouvelles (44.100)	986							
Reprise d'entreprises en difficulté (44.101)		981								
Divers ZFA (44.102)		345								
Zone franche urbaine (44.103 et 44.104)		987								
Jeune entreprise innovante (44.105)		989								
Investissements outre-mer	344									
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655								
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>						352	136 878	354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)						356				
Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :								360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>						370	136 878	372		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie Conforme

Dossier N° 005725 en Euros

CASSIOPEE EXPERTISE



Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2C IMMO

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406			
	Autres	410		412		414		416		416			
	Terrains	420	36 075	422		424		426	36 075	426	36 075	36 075	
	Constructions	430	764 745	432		434		436	764 745	436	764 745	764 745	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	6 901	442	2 600	444		446	9 501	446	9 501	9 501	
	Installations générales, agencements divers	450	41 198	452		454		456	41 198	456	41 198	41 198	
	Matériel de transport	460	3 300	462		464		466	3 300	466	3 300	3 300	
	Autres immobilisations corporelles	470	584	472		474		476	584	476	584	584	
	Immobilisations financières	480	15	482		484		486	15	486	15	15	
	<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>852 819</b>	<b>492</b>	<b>2 600</b>	<b>494</b>		<b>496</b>	<b>855 419</b>	<b>496</b>	<b>855 419</b>	<b>855 419</b>
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		506			
	Terrains	510		512	5 979	514	1 766	516		516	7 745		
	Constructions	520	153 431	522		524	25 660	526		526	179 091		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 647	532		534	1 126	536		536	6 773		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	20 965	542		544	4 122	546		546	25 087		
	Matériel de transport	550	1 302	552		554	660	556		556	1 962		
	Autres immobilisations corporelles	560	584	562		564		566		566	584		
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>187 908</b>	<b>572</b>		<b>574</b>	<b>33 334</b>	<b>576</b>		<b>576</b>	<b>221 242</b>		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591						
<b>TOTAL</b>						<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cagid Group

Dossier N° 005725 en Euros

CASSIOPEE EXPERTISE



4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2C IMMO

Néant  \*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

**III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C**

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996

**IV DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	SAND Jean-Georges	380
N° du centre de gestion agréé	COMMISSAIRE AUX COMPTES AGRÉÉ	388
Montant de la TVA collectée	1 Rue Thomas Edison	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	67450 MUNDOLSHEIM	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	Tel. 03 88 15 24 15	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Doossier N° 005725 en Euros.

CASSIOPEE EXPERTISE



*MP*

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

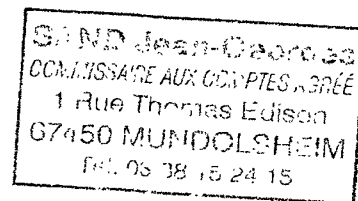
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	36 075		
Constructions sur sol propre	764 745		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 901		2 600
Installations générales agencements aménagements divers	41 198		
Matériel de transport	3 300		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	584		
<b>TOTAL</b>	<b>852 804</b>		<b>2 600</b>
Autres participations	15		
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>852 819</b>		<b>2 600</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			36 075	36 075
Constructions sur sol propre			764 745	764 745
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			9 501	9 501
Installations générales agencements aménagements divers			41 198	41 198
Matériel de transport			3 300	3 300
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			584	584
<b>TOTAL</b>			<b>855 404</b>	<b>855 404</b>
Autres participations			15	15
<b>TOTAL</b>			<b>15</b>	<b>15</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>855 419</b>	<b>855 419</b>

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Terrains	5 979	1 766		7 745
Constructions sur sol propre	153 431	25 660		179 091
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	5 647	1 126		6 773
Installations générales agencements aménagements divers	20 965	4 122		25 087
Matériel de transport	1 302	660		1 962
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	584			584
<b>TOTAL</b>	<b>187 908</b>	<b>33 334</b>		<b>221 242</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>187 908</b>	<b>33 334</b>		<b>221 242</b>

SAND Jean-Georges  
COMMISSAIRE AUX COMPTES AGPÉE  
1 Rue Thomas Edison  
67450 MUNDOLSHEIM  
tel. 03 85 15 24 15



*MP*

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Terrains	1 766				
Constructions sur sol propre	25 660				
Instal. techniques matériel outillage indus.	1 126				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 122				
Matériel de transport	660				
<b>TOTAL</b>	<b>33 334</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>33 334</b>				

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>			
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	65 236	65 236	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 162	2 162	
<b>TOTAL</b>	<b>67 398</b>	<b>67 398</b>	

<b>Etat des dettes</b>				
	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	766	766		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	513 448	60 346	252 685	200 416
Fournisseurs et comptes rattachés	2 560	2 560		
Impôts sur les bénéfices	818	818		
Autres dettes	203	203		
<b>TOTAL</b>	<b>517 794</b>	<b>64 693</b>	<b>252 685</b>	<b>200 416</b>
Emprunts remboursés en cours d'exercice	59 258			

**Composition du capital social**

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	10.0000	1 500			1 500

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

SAND Jean-Benoît  
COMMISSAIRE AUX COPIES DÉPOSÉES  
1 Rue Thomas Edison  
67450 MUNDOLSHEIM  
Tel. 03 88 15 24 15



*MP*

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

**Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques		
Matériels et outillages	Linéaire	10 ans
Matériel de transport		
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier		

**Titres immobilisés**

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.  
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.  
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

**Evaluation des créances et des dettes**

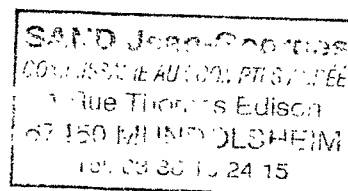
Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	
Total	65 236
	65 236

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	766
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 752
Total	2 518



*MP*

## 2C IMMO

Société Par Actions Simplifiée au capital de 15 000.00 €

Siège social : Clos de la Salle Zone d'Activité

16240 VILLEFAGNAN

512 743 048 RCS ANGOULEME

### **TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 24 AVRIL 2019**

#### **DEUXIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 103 507.75 €, de la manière suivante :

- Un résultat de .....	103 507.75 €
- Soit un bénéfice distribuable de .....	103 507.75 €
- Une somme de .....	50 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,	
un montant de .....	33.33 €
- et le solde, soit .....	53 507.75 €
au compte "Autres réserves"	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 33.33 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 30 avril 2019, sous déduction pour les actionnaires personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

#### **Rappel des dividendes antérieurement distribués**

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Copie certifiée conforme

Le président

